

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VÉZÉNOBRES
N° DEL 030 348 25A0025

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>			<u>DATE DE LA CONVOCATION</u>	<u>DATE DE LA SÉANCE</u>
AFFÉRENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION		
19	19	14	07/11/2025	19/11/2025

Séance du mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le mercredi 19 novembre à 18:30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du conseil municipal de Vézénobres. Sous la présidence de : M. OMBRAS Sébastien, Maire de Vézénobres.

TOURNIER Anne-Lise a été élue secrétaire de séance.

Présents :	PIGRENET T., OMBRAS S., ROUX Y., RICHARD Y., BOURRIE D., SERAFINO J-C
Présentes :	ALLEMAND L., LOUBET N., TOURNIER A-L., BERENGER C., BRES V., GLAD G. CHAPTAL C.
Absent(e)s excusé(e)s :	Mme LAMETZ A. donne pouvoir à Mme GLAD G. Mmes PRECIGOUT K. WAYOLLE A. Mrs DUPIRE P-J., CROUZET S., PARISOT A.
Absent(e)s :	

<u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u>	COMMANDÉE PUBLIQUE
	SMEG – PROJET ENFOISSEMENT RESAUX SECS SUR LE SECTEUR « PLAN DES AIRES » - SECTEUR N°05 – TR1 – OP 25-126

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Commune : VEZENOBRES

Projet : Plan des Aires - Dissimulation des réseaux secs - Tr. 1
N° opération : 25-126

Évaluation approximative des travaux :

- Electricité 25-126-DIS : 120 000,00 € TTC, soit 1 200,00 € TTC d'études
- Eclairage public 25-126-EPC : 36 000,00 € TTC, soit 396,00 € TTC d'études
- Génie civil Télécom 25-126-TEL : 18 000,00 € TTC, soit 252,00 € TTC d'études

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE

(POUR : 14, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- PREND ACTE du projet de travaux et de son évaluation approximative,
- APPROUVE le lancement des études nécessaires à la définition du projet,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GARD

- **S'ENGAGE**, en cas de renoncement au projet du fait de la commune, à verser sa participation aux études estimée à :
 - Electricité 25-126-DIS : 1 200,00 € TTC
 - Eclairage public 25-126-EPC : 396,00 € TTC
 - Génie civil Télécom 25-126-TEL : 252,00 € TTC
- **AUTORISE** le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration des études.

Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour extrait conforme

Le Maire de Vézénobres

Sébastien OMBRAS

